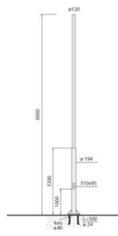


Dernière mise à jour des informations: Février 2024



Référence accessoire

1290: Mât fuselé avec plaque h=9000 mm D=120/194 mm épaisseur 3 mm (D194) et 4 mm (D120)

Description technique

Mât cylindrique fuselé réalisé en acier zingué à chaud 65 microns, conformément à la norme UNI EN ISO 1461 (EN 40-5), soumis à un traitement de peinture en poudre texturée. Le cycle standard de peinture fait référence à la norme UNI EN ISO 12944 avec classe C4-H (indiqué pour les zones industrielles et les régions côtières à salinité modérée). Pour préserver l'intégrité du produit, cette même norme UNI EN ISO 12944-1 prévoit un entretien ordinaire et un contrôle tous les 6 mois. Le zingage prévoit une phase d'agitation afin d'éviter l'accumulation de sels de zinc à l'intérieur. Le mât est formé de deux tubes soudés ; il est en acier EN 10025-S355JR (ex Fe 510 UNI 7070) ; le premier cylindre est d'un diamètre de 194 mm, d'une épaisseur de 3 mm et d'une longueur de 3200 mm, le deuxième d'un diamètre de 121 mm, d'une épaisseur de 4 mm et d'une longueur de 5800 mm. L'orifice oblong pour le portillon mesure 310x95 mm et se trouve à 1000 mm du sol, conçu pour le montage d'un bornier à deux fusibles (réf. 1863). La porte de visite est affleurante, en fonte d'aluminium; et se trouve au niveau du côté perpendiculaire à la route ; elle est fournie avec sa clé triangulaire grande (9 mm côté clé) pour porte (réf. 0246). La fermeture est garantie par un joint étanche anti-vieillessement qui s'adapte aux irrégularités superficielles du mât. La porte de visite est posée au moyen d'une contre-plaque, fixée à l'intérieur du mât par le biais de soudures par points. À l'intérieur du mât, un crochet en métal est soudé pour supporter le bornier. Il est réalisé en rond d'acier, de diamètre 4 mm, replié deux fois, de dimensions 40x26 mm, soudé à une hauteur d'environ 1310 mm du sol. Le mât présente 5 orifices passants de diamètre 15 mm situés à 6500 mm, 7100 mm, 7700 mm, 8300 mm et 8530 mm du sol, pour la fixation des corps éclairants. La plaque d'ancrage pour le support du mât est en acier EN 10025-S235JR (ex Fe 360 UNI 7070) zingué à chaud 65 microns, conformément à la norme UNI EN ISO 1461 (EN 40-5) ; elle est de forme carrée, de 400 mm de côté et 20 mm d'épaisseur. Les 4 orifices de 30 mm de diamètre, avec entraxe de 300x300 mm, permettent le passage des tire-fonds de fixation. Le mât est fixé à la plaque par une soudure à la base, avec 4 ailettes de renfort d'environ 100 mm de hauteur soudées tout autour. La plaque est dimensionnée conformément aux normes en vigueur mentionnées dans le décret ministériel du 16/01/96. Les tire-fonds en acier, de 500 mm de long et de 24 mm de diamètre, sont bloqués par le biais de vis en acier. Un bouchon de fermeture en matière plastique est installé à l'extrémité supérieure du mât. Le mât résiste à la poussée dynamique du vent en zone 7 d'installation et catégorie de site III, conformément aux normes en vigueur mentionnées dans le décret ministériel du 16/01/96.

Installation

Le mât s'installe par accouplement de la plaque soudée et de la contreplaque d'ancrage, celle-ci étant en acier EN10130 DC01 (ex Fe P01 UNI 5866) zingué à chaud, et les tire-fonds l'immobilisent. La contreplaque et les tire-fonds (réf. 0454) ne sont pas compris dans les accessoires du mât. Sur demande, une embase pour mât grise peut être fournie (réf. 1843), formée de deux pièces à assembler, réalisées en aluminium coulé, de 620 mm de diamètre et une hauteur de 184 mm. L'élément peut être personnalisé par des inscriptions en relief réalisées au moment de la fusion.

Coloris

Gris (15)

Poids (Kg)

162.8

Câblage

L'ouverture d'inspection est positionnée à une distance de 1000 mm de la base du mât, ses dimensions sont de 310x95 mm. La porte d'inspection est en fonte d'aluminium et est affleurante, au niveau du côté perpendiculaire à la route. Elle présente un joint garantissant un IP44, se ferme avec une clé triangulaire de grande taille (9 mm côté clé) Le câble d'alimentation entre par l'orifice sur la base du mât. Le branchement de mise à la terre s'effectue au moyen d'un insert en acier tropicalisé, fixé au niveau de l'ouverture dans la zone intérieure du mât. La section maximale du câble de terre doit être de 16 mm².

Conforme à la norme EN60598-1 et à la réglementation en vigueur (ou à la réglementation relative)

